

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 juillet 2019</b>	<b>N° 2019-473</b>

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY  
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO  
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 12 juillet 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction Prévention et Gestion des Déchets</b>	<b>N° 2019-473</b>

---

### **Marque du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés - Approbation**

---

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'heure actuelle, la gestion des équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés est organisée de la manière suivante :

- La société dédiée ASTRIA assure l'exploitation du centre technique de l'environnement de Bègles, composé d'une unité de valorisation énergétique et d'un centre de tri. L'échéance de ce contrat est fixée au 19 février 2020.
- La société dédiée Rive droite environnement assure l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne, dont fait partie l'unité de valorisation énergétique de Cenon. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2020.

Par délibération n°2017-842 en date du 22/12/2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le regroupement de ces équipements au sein d'un contrat de concession unique, confié à une nouvelle société dédiée, pour la période allant du 20 février 2020 au 31 décembre 2027.

A l'échéance des contrats actuels susvisés, les sociétés dédiées Astria et Rive droite environnement vont être dissoutes. Leurs noms ne pourront plus servir à l'identification des équipements métropolitains et du service public de traitement des déchets.

Dans le but de valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, de renforcer l'identification par le public du rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole et de faire perdurer l'appellation de ce service au-delà des échéances contractuelles, le projet du contrat de concession 2020-2027 prévoit la création d'une marque semi figurative, déposée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) par Bordeaux Métropole, à partir de laquelle seront déclinés les autres signes distinctifs afférents au service (logo, noms de domaine). Une licence sera concédée au futur délégataire pour l'autoriser à exploiter ladite marque dans le cadre de l'exécution du contrat de concession.

Pour refléter au mieux les différents types de valorisation réalisés par les équipements de traitement des déchets ménagers il vous est proposé d'approuver la marque « Bordeaux Métropole valorisation » comme appellation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés associée au présent logo joint en annexe, et d'autoriser la signature de la convention autorisant le futur exploitant de ces équipements à l'utiliser.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** les articles L.711-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ;

**VU** le projet de contrat de concession de traitement des déchets ménagers assimilés 2020-2027,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

**QU'**il convient de déterminer la marque du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire métropolitain,

**QUE** le délégataire du service public de traitement des déchets ménagers doit être autorisé à utiliser la marque du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés,

**DECIDE**

**Article 1 :** la marque « Bordeaux Métropole valorisation » (protégée au titre du droit des marques), comme appellation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire est approuvée.

**Article 2 :** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, est autorisé à signer le contrat de licence de la marque « Bordeaux Métropole valorisation » au bénéfice du futur délégataire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>15 JUILLET 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>15 JUILLET 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Dominique ALCALA</p>
---	--

**Annexe 1 : Logo de la marque « Bordeaux Métropole Valorisation »**

